

Lundi 18 novembre, les États-Unis d'Amérique, en contradiction avec le droit international ont décrété que « l'établissement de colonies de civils israéliens en Cisjordanie n'est pas en soi contraire au droit international »
C'est une provocation de plus à l'égard du peuple palestinien et un blanc-seing de plus donné à Netanyahu pour éliminer de la carte le peuple palestinien !

Si la France veut être cohérente avec la politique qu'elle affirme, si elle veut sortir de l'impuissance, si elle ne veut pas se rendre complice de ce déni du droit :

- elle doit reconnaître immédiatement l'État de Palestine dans les frontières d'avant juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale,
- elle doit rappeler que la colonisation est bien un crime de guerre, et que toute acquisition de territoire par la force est contraire à la charte de l'ONU,
- elle doit cesser toute coopération militaire et sécuritaire avec Israël et interdire sur son territoire les produits issus des colonies israéliennes,
- elle doit exiger, au niveau européen, des sanctions effectives contre l'État d'Israël qui continue d'agir en toute impunité.

Elle doit également, aux côtés de ses partenaires, assurer la protection du peuple palestinien.

nom	prénom	adresse	signature

Pétition à renvoyer à l'AFPS. Elle sera adressée au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél : 01 43 72 15 79

www.france-palestine.org - afps@france-palestine.org

Facebook et tweeter : @AFPSOfficiel



**JUSTICE POUR LA
PALESTINE**